

Résidence de Vallois

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
APE : 8710A SIRET : 781 440 367 00014 FINESS : 790002059
Route d'Usseau - 79210 MAUZE SUR LE MIGNON - Tel. 05.49.26.09.00

ÉTABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES ASSOCIATION LOI 1901 RESIDENCE DE VALLOIS

LIVRET D'ACCUEIL



7 Route d'USSEAU
79210 Mauzé sur le Mignon
Tel : 0549260900 Fax : 0549260902
accueil@residencevallois.fr

Résidence de Vallois

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

APE : 8710A

SIRET : 781 440 367 00014

FINESS : 790002059

Route d'Usseau - 79210 MAUZE SUR LE MIGNON - Tel. 05.49.26.09.00

SOMMAIRE

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION	3
SITUATION GEOGRAPHIQUE	3
STATUT JURIDIQUE	4
LES INSTANCES.....	4
LA VIE DANS L'ETABLISSEMENT	5
VOTRE SANTE	9
L'EQUIPE PLURI-PROFESSIONNELLE	11
LES FRAIS DE SEJOUR	13
VOS DROITS.....	13

Madame, Monsieur,

Le conseil d'administration, la direction et l'ensemble du personnel vous souhaitent la bienvenue et s'engagent à vous apporter un soutien et un accompagnement adaptés pendant toute la durée de votre séjour dans la maison de retraite.

Ce livret d'accueil est destiné à vous informer sur l'organisation, le fonctionnement, la mission et les valeurs de l'établissement.

Ce livret doit vous permettre d'avoir accès au règlement de fonctionnement et à la charte des droits et libertés qui s'imposent à tous les établissements sociaux et médico-sociaux ainsi qu'aux valeurs de l'association « Résidence de Vallois ».

Il est destiné à faciliter votre vie de tous les jours au sein de l'établissement.

Résidence de Vallois

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
APE : 8710A SIRET : 781 440 367 00014 FINESS : 790002059
Route d'Usseau - 79210 MAUZE SUR LE MIGNON - Tel. 05.49.26.09.00

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Implantée au cœur de la commune de Mauzé sur le Mignon (79), la Résidence de Vallois est un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) géré par une association loi 1901 (à but non lucratif) : « L'Association Résidence de Vallois » accueille 89 personnes dont 2 places d'hébergement temporaire. Elle dispose aussi de 6 places d'accueil de jour pour les personnes atteintes de maladies neuro-évolutives.

L'établissement accueille des personnes âgées dépendantes de 60 ans et plus. Il existe des dérogations pour des personnes plus jeunes. Il est entièrement habilité à recevoir des personnes bénéficiaires de l'aide sociale et de l'allocation personnalisée à l'autonomie.

SITUATION GEOGRAPHIQUE

La Résidence de Vallois est située à l'extrême sud-ouest du département des Deux-Sèvres, facilement accessible depuis Niort et La Rochelle par les transports en commun (train et bus) ainsi que par les véhicules privés.

La Résidence mène une politique d'ouverture sur l'extérieur pour maintenir les liens familiaux, favoriser le lien social et intergénérationnel.

LES LOCAUX

La résidence est construite sur trois niveaux (sous-sol, rez-de-chaussée et un étage) avec deux ascenseurs, sur une superficie totale de 4.000 m².

L'établissement est entouré d'un jardin écologique sans arrosage avec deux parkings dont un réservé aux résidents, aux familles, aux ambulances, aux pompiers et aux visiteurs ; l'autre, situé à l'arrière de la résidence, est réservé aux salariés et bénévoles de l'association.

Au rez-de-chaussée, nous avons 4 allées (Prairie, Forêt, Lagon et Fontaine), un salon de 50 m², une grande salle de restaurant, une salle de bain dotée d'une baignoire Balnéo et une salle dédiée à l'accueil de jour.

A l'étage, se trouvent 3 allées (Jardin, Soleil et Champs) et une salle d'activités.

Au sous-sol, se trouvent les locaux techniques (lingerie, réserve, vestiaires).

Résidence de Vallois

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
APE : 8710A SIRET : 781 440 367 00014 FINESS : 790002059
Route d'Usseau - 79210 MAUZE SUR LE MIGNON - Tel. 05.49.26.09.00

Toutes les salles communes de la résidence sont climatisées.

L'allée de la Fontaine est un espace « sécurisé » dédié à l'accompagnement des personnes atteintes de maladies neuro-évolutives. Elle comporte 14 chambres et dispose d'une salle « bien-être », une salle d'activités, un coin cuisine et une salle à manger. Elle dispose également d'un « jardin senteurs » et d'une fontaine, accessible de façon autonome.

STATUT JURIDIQUE

Les résidents de l'établissement sont tous membres de l'association et un Conseil d'Administration (CA) composé de bénévoles en assure la gestion.

Le but premier de l'association est de faire de l'établissement « un lieu d'accueil de la personne, de manière solidaire et sans discrimination dans sa singularité et de l'accompagner dans une dynamique relationnelle et ses liens avec un environnement familial et social ».

Cadre réglementaire :

- Code de l'action sociale et des familles
- Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- Convention tripartite du 1^{er} janvier 2009

LES INSTANCES

Le Conseil d'Administration, instance décisionnelle, définit la politique de l'association et délibère sur différents points. Il est présidé par M. Jean COUTURIER.

L'établissement est dirigé par Monsieur Nordine KEMEL, directeur en poste depuis mars 2020.

Le Conseil de la Vie Sociale, instance consultative, est composé de représentants des résidents, des familles, du personnel et du conseil d'administration. Il donne son avis et fait des propositions sur toutes les questions relatives à la vie de la résidence. Les membres sont élus pour 3 ans. Les dernières élections ont eu lieu janvier 2020. Il est présidé par Mme Pierrette MOINARD, résidente de l'établissement.

LA VIE DANS L'ETABLISSEMENT

La Résidence de Vallois est un établissement d'accueil et d'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie. Le projet d'établissement s'articule autour des différents services et des partenaires externes pour répondre à vos besoins et attentes. L'accompagnement se fait grâce à votre projet personnalisé et aux moyens dont dispose l'association.

Plusieurs services concourent pour atteindre cet objectif, la vie dans l'établissement est ainsi organisée grâce à une équipe pluri-professionnelle.

L'animation

Une coordinatrice de l'animation met tout en œuvre pour répondre à vos besoins occupationnels, culturels et relationnels. Elle travaille aussi avec des bénévoles, des familles, des salariés volontaires et des partenaires externes.

Nous vous proposons :

Des animations du quotidien : épluchage de légumes, pliage de serviettes ...

Des animations des habitudes de la vie : pâtisserie, soins esthétiques...

Des animations ludiques : jeux de sociétés, loto, chorale, rencontre avec les enfants du centre socioculturel...

Tous les mois, un repas d'anniversaire est organisé avec la venue d'un musicien. Les résidents peuvent également y inviter leur famille et leurs proches.

Des repas à thèmes sont aussi organisés, ce qui permet d'inviter les familles des résidents autour d'un repas convivial.

Un calendrier d'animation est publié tous les mois.

Des bénévoles de l'association interviennent pour certaines activités tel que la chorale.

La résidence organise des sorties à l'extérieur, en partenariat avec le centre socioculturel Mauzéen et les établissements avoisinants.

La résidence dispose d'un espace beauté où vous pouvez vous faire coiffer sur rendez-vous par des coiffeurs de la commune.

L'hôtellerie

La résidence dispose de chambres individuelles et de chambres doubles. Les chambres doubles sont réservées prioritairement aux couples. Vous avez la possibilité de personnaliser votre chambre avec vos rideaux, meubles/objets, vos décorations et peinture. Un lit motorisé est mis en place par l'établissement.

Les repas



L'alimentation occupe une place très importante dans l'établissement. La résidence dispose d'une cuisine centrale qui confectionne les repas sur place. Elle fournit aussi des repas à l'extérieur (portage de repas à domicile : Arçais, St Georges du Rex, Centre socioculturel du pays mauzéen). Depuis 2008, API restauration, une société de restauration externe, a été chargée par le CA d'assurer la gestion de l'économat et du personnel dans le cadre d'un partenariat. Un service restauration assure le petit-déjeuner, le goûter et le dîner. Le petit-déjeuner peut être servi en chambre ou en salle de restaurant suivant vos envies. Le déjeuner et le dîner sont servis exclusivement en salle de restaurant, seules les personnes malades sont servies en chambre suivant une prescription médicale ou infirmière.

Les familles et les proches des résidents peuvent prendre ensemble un repas suivant les tarifs en vigueur ; un espace dédié peut être mis à votre disposition.

Une commission restauration réunit toutes les cinq semaines les résidents qui le souhaitent avec une diététicienne, la coordinatrice de l'animation, un infirmier, la responsable de la restauration, la gouvernante et le chef cuisinier.

Les menus sont affichés chaque jour à l'entrée de la salle de restaurant.

Un plat de remplacement vous est proposé chaque semaine en fonction de vos goûts et dégoûts.

Les horaires des repas sont les suivants :

- Petit déjeuner à partir de 7h45
- Déjeuner à partir de 12h15
- Goûter à partir de 16h00
- Dîner à partir de 18h30

Résidence de Vallois

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
APE : 8710A SIRET : 781 440 367 00014 FINESS : 790002059
Route d'Usseau - 79210 MAUZE SUR LE MIGNON - Tel. 05.49.26.09.00

Une collation nocturne est distribuée sur demande du résident.

A l'allée de la Fontaine, et lors des accueils de jour, les résidents sont invités, dans le cadre du projet de service, à préparer et à prendre ensemble leur repas.

L'entretien des locaux

La fréquence de ménage dans les chambres est effectuée en fonction des besoins de chaque personne, néanmoins une intervention de ménage est programmée une fois par semaine de façon systématique. Vous et vos proches pouvez participer à l'entretien de votre chambre. Les espaces collectifs sont entretenus tous les jours, tout en respectant les règles d'hygiène et de sécurité.

Le linge



L'établissement met à votre disposition un service payant qui prend en charge l'entretien de votre linge personnel. Il est demandé à votre entrée de marquer votre linge avec des étiquettes cousues à votre nom, ou de demander à l'établissement de s'en charger. Votre famille garde la possibilité de laver toute ou partie de vos effets personnels.

Votre linge est ramassé tous les jours et vous est remis dans les 3 jours suivants, dans vos armoires selon vos souhaits. La lingerie est équipée de machines avec des programmes adaptés. Cependant, les nettoyages à sec et les vêtements très fragiles (lainage, cachemire, soie ...) ne sont pas pris en charge.

En cas de perte, nous vous remercions de vous adresser au secrétariat de la résidence. La lingerie prendra rapidement contact avec vous.

Un inventaire du linge est réalisé à votre arrivé et mis à jour tout au long de votre séjour. Tout nouveau vêtement doit être marqué avec des étiquettes cousues.

Les oreillers, draps, taies d'oreillers et couvre-lits sont fournis par la résidence. Vous pouvez opter pour des draps personnels, mais l'entretien de ceux-ci resteront à votre charge.

Le linge de toilette (gants et serviettes) est également fourni par l'établissement.

Résidence de Vallois

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
APE : 8710A SIRET : 781 440 367 00014 FINISS : 790002059
Route d'Usseau - 79210 MAUZE SUR LE MIGNON - Tel. 05.49.26.09.00

Le téléphone

Chaque chambre est équipée d'une prise téléphonique, le poste est à fournir par le résident. La résidence propose deux formules d'abonnement de téléphonie : soit uniquement la réception des appels vers le résident, soit un forfait avec appels illimités.

Le courrier

Le courrier est distribué tous les jours. Vous pouvez poster votre courrier à la poste située dans la commune de Mauzé-sur-le Mignon ou le mettre dans la boîte aux lettres de l'accueil (il sera relevé dans la journée). Pour tout renseignement relatif à votre courrier, vous pouvez vous adresser au secrétariat.

Votre courrier pourra être récupéré par un tiers, seulement avec votre accord écrit.

Votre information

Deux journaux locaux d'information (La Nouvelle République et le Courrier de l'Ouest) sont à disposition des résidents.

Un panneau d'affichage situé devant la salle de restaurant vous permet de prendre connaissance des menus quotidiens et des animations de la semaine en cours.

Les comptes rendus des réunions du Conseil de la vie sociale sont affichés dans le hall d'accueil.

Les animaux



Pour des raisons sanitaires, la présence des animaux n'est pas autorisée dans la résidence, néanmoins, les résidents peuvent profiter d'un aquarium ainsi que de la présence de Moon, chien « thérapeute » qui accompagne régulièrement la psychologue de la structure.

Les cultes

Les cultes peuvent être pratiqués librement par chacun en fonction de ses convictions ou de sa religion. Vous pouvez demander au secrétariat la liste des différents représentants de chaque religion. Une messe est célébrée une fois par semaine au sein de la résidence.

L'accompagnement de la journée

Le personnel assure une aide personnalisée en fonction de vos besoins.

Un référent professionnel est désigné pour chaque résident.

Résidence de Vallois

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
APE : 8710A SIRET : 781 440 367 00014 FINISS : 790002059
Route d'Usseau - 79210 MAUZE SUR LE MIGNON - Tel. 05.49.26.09.00

Deux réunions de projets personnalisés sont programmées une fois par semaine entre la psychologue, les infirmier(e)s, les agents de services hôteliers, et les aides-soignants/aides médico-psychologiques. Un bilan de séjour est ensuite programmé avec le résident afin d'adapter l'accompagnement en cours.



VOTRE SANTE

Vous bénéficiez d'une présence continue 24h/24 avec deux à trois veilleurs la nuit. Vous disposez d'un médaillon vous permettant d'alerter le personnel.

En cas de problème de santé, votre médecin traitant ou le service des urgences est immédiatement alerté.

Le libre choix du médecin traitant

Vous avez libre choix de votre médecin traitant et vous pouvez conserver votre médecin habituel. Vous devez cependant vous assurer qu'il se déplacera au sein de la structure.

Les intervenants paramédicaux

Vous avez libre choix des intervenants paramédicaux tels que les kinésithérapeutes. Leurs interventions sur prescription médicale sont à la charge de la résidence.

Les pédicures interviennent régulièrement au sein de la résidence. Ces prestations sont à la demande et à la charge des résidents.

Vos choix sont inscrits dans votre dossier lors de votre arrivée mais peuvent être modifiés à tout moment.

Les médicaments

Tous les médicaments prescrits par votre médecin traitant sont délivrés par la Pharmacie CUQ située à Beauvoir Sur Niort. Il vous est demandé de nous remettre votre carte vitale et de ne pas l'utiliser en dehors des consultations médicales. Les médicaments sont préparés par la pharmacie et distribués par les infirmiers conformément au protocole de la résidence.

Tous les médicaments remboursés sont pris en charge par l'Assurance Maladie, et le reste à charge vous sera directement facturé par le pharmacien.

Résidence de Vallois

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
APE : 8710A SIRET : 781 440 367 00014 FINESS : 790002059
Route d'Usseau - 79210 MAUZE SUR LE MIGNON - Tel. 05.49.26.09.00

Pour toute question concernant vos traitements ou la distribution des médicaments, vous pouvez vous adresser à votre médecin traitant ou auprès de l'infirmier(e).

Laboratoire d'analyses médicales

Sur prescription médicale, il peut être nécessaire de vous faire pratiquer une analyse biologique par un laboratoire. Dans un souci d'efficacité, de rapidité et une meilleure collaboration, le laboratoire local MEDILAB a été retenu. Les résultats des analyses sont transmis automatiquement vers notre logiciel de soins. Le laboratoire facture directement la résidence.

Le dossier médical Partagé (DMP)

Le dossier médical personnel, rebaptisé par la loi santé « Dossier Médical Partagé » est une initiative de 2004 visant à ce que chaque français dispose d'un dossier médical informatisé, régulièrement actualisé, reprenant ses antécédents médicaux. Chaque résident d'EHPAD peut demander la constitution de son DMP.

La télémédecine

La télémédecine est une forme de pratique médicale à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication. L'établissement est équipé d'une tablette et d'objets connectés pour réaliser des téléconsultations ou télé expertises avec les professionnels de santé du centre hospitalier de Niort.

La lutte contre la douleur

Une infirmière référente de la lutte contre la douleur travaille en relation avec les médecins traitants et toute l'équipe pour lutter contre toutes les formes de douleurs dont vous pouvez souffrir. N'hésitez pas à en parler avec votre médecin traitant.

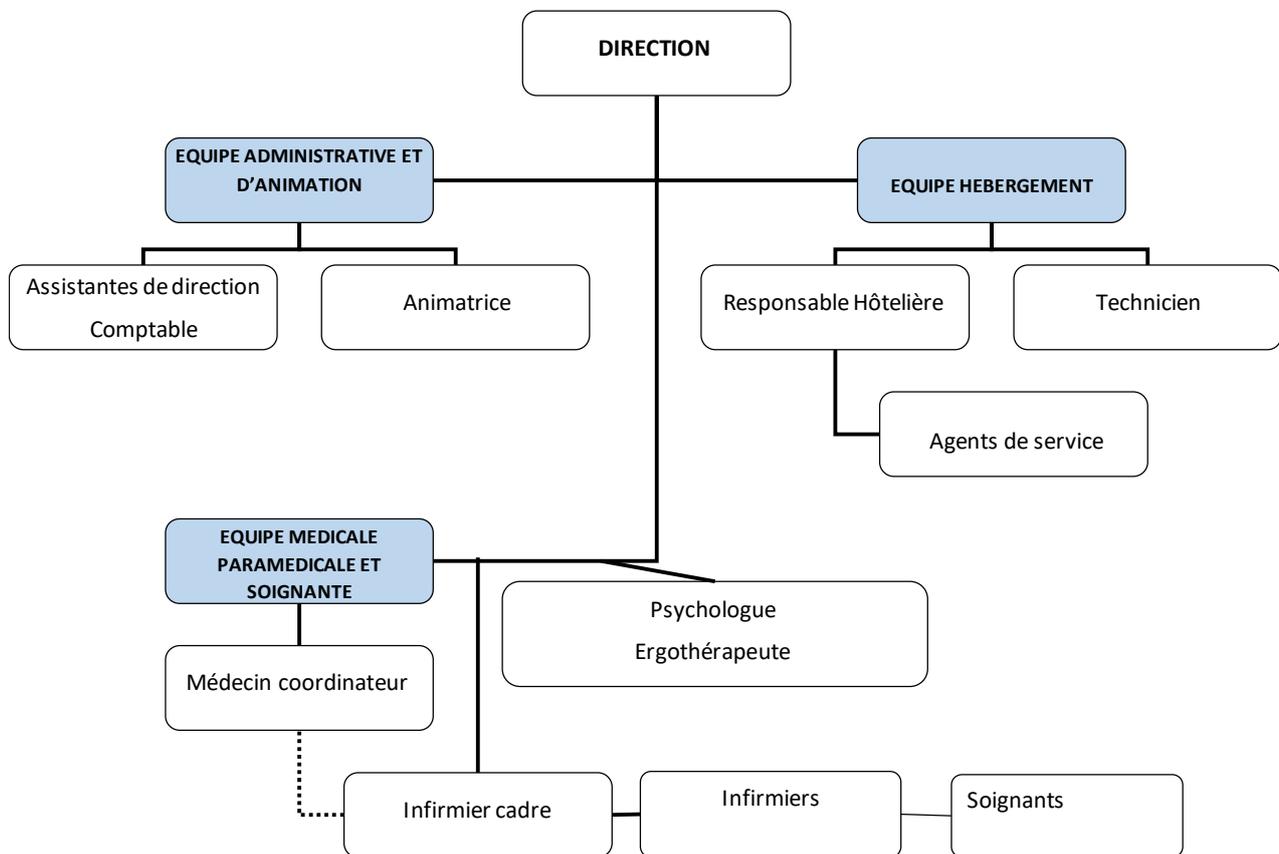
Transports sanitaires

A l'exception des transports liés à l'urgence de soins (SAMU, pompiers), les transports en ambulance ou V.S.L, validés par un bon de transport établi par un médecin, sont totalement pris en charge par votre caisse d'Assurance Maladie et votre mutuelle. Les autres transports sont considérés comme déplacements personnels et donc à votre charge.

Notre réseau

La résidence a signé une convention avec le centre hospitalier de Niort, notamment avec le service de psychogériatrie, les soins palliatifs, l'hospitalisation à domicile (HAD) et la gériatrie

L'EQUIPE PLURI-PROFESSIONNELLE



Plus de 70 professionnels assurent le bon fonctionnement de l'établissement au service des résidents.

- **Service administratif** : le personnel administratif assiste le directeur dans la gestion des ressources humaines, la gestion comptable et budgétaire, logistique et matérielle et assure la coordination de la qualité et de la gestion des risques.
- **Le médecin coordonnateur** : assure la continuité des soins et est chargé de mettre en place et suivre le projet de soins en corrélation avec le projet de vie dans le cadre d'une prise en charge globale.
- **L'équipe paramédicale** :
 - **Service infirmier** :
 - Le cadre infirmier coordonne les services de soins.

Résidence de Vallois

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
APE : 8710A SIRET : 781 440 367 00014 FINISS : 790002059
Route d'Usseau - 79210 MAUZE SUR LE MIGNON - Tel. 05.49.26.09.00

- Le personnel infirmier assure les soins techniques, la distribution et la prise effective des médicaments, le suivi de la douleur.
- Service aide-soignant : le personnel aide-soignant, en collaboration avec les infirmiers(es), apporte une aide partielle ou complète pour les actes de la vie quotidienne (toilette, habillage, prise des repas).
- L'ergothérapeute a en charge la réadaptation, l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne, prévention/positionnement ; et organise des ateliers spécifiques.
- La psychologue : participe à l'évaluation gériatrique et au soutien sur besoin. Elle intervient en chambre à la demande de l'équipe ou du résident pour toute problématique rencontrée. Egalement, elle anime des ateliers thérapeutiques (notamment des repas thérapeutiques) où la valorisation du résident est mise au centre. Elle se charge de coordonner les projets d'accompagnement personnalisé.
- Les services généraux : la gouvernante coordonne ce service et assure la gestion hôtelière de la résidence.
 - Service entretien : les agents d'entretien assurent l'entretien des parties communes et des chambres selon les procédures établies.
 - Service cuisine : les cuisiniers préparent les repas sur place (les menus sont réalisés avec une diététicienne). Le personnel de la résidence sert les repas, et la responsable de la restauration est à votre écoute afin de mieux adapter les repas selon vos goûts et besoins.
 - Service lingerie : la lingère est chargée de l'inventaire d'entrée et de sortie, de la collecte et du lavage du linge sale et de la distribution du linge propre.
 - Service entretien technique : l'entretien du bâtiment et des jardins ainsi que les petites réparations sont assurés par les ouvriers d'entretien de l'établissement.

- Une coordinatrice de l'animation : elle organise et planifie quotidiennement des animations adaptées à vos besoins et s'assure de communiquer le planning des animations.

LES FRAIS DE SEJOUR

Les prix de journée sont fixés annuellement par le président du Conseil Départemental des Deux-Sèvres. Ils sont fixés en fonction de vos besoins et sont payables à terme à échoir. Un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer vous est demandé à votre arrivée. Le détail des prestations vous seront remises avant votre entrée.

Tout résident est susceptible de bénéficier des aides selon ses ressources : Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Aide Sociale à l'Hébergement (ASH), Aide au Logement ...

VOS DROITS

La liberté d'aller et venir

La liberté d'aller et venir fait partie de nos principes d'accompagnement dans notre résidence. Il est important pour chaque personne de pouvoir se déplacer librement à l'intérieur comme à l'extérieur. Il est essentiel que vous puissiez mener une vie ordinaire en gommant le plus possible les contraintes imposées par la vie collective.

L'autonomie

L'accompagnement proposé par les équipes vise à préserver l'autonomie des personnes. Chacun a le droit de prendre les décisions le concernant. Respecter votre autonomie, c'est respecter votre personnalité et votre dignité. L'approbation de chaque personne est recherchée tout au long de votre séjour. Elle repose sur votre information et est une condition essentielle à toute décision concernant votre vie.

Le respect de la vie privée

Votre chambre est un espace privatif dont vous disposez de la clé. Le personnel met tout en œuvre pour respecter votre environnement : nous frappons à votre porte et nous nous annonçons avant d'entrer, nous respectons votre temps de sommeil, nous vous informons en cas d'intervention technique dans votre chambre.

Résidence de Vallois

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
APE : 8710A SIRET : 781 440 367 00014 FINES : 790002059
Route d'Usseau - 79210 MAUZE SUR LE MIGNON - Tel. 05.49.26.09.00

Vos objets personnels

La résidence met à votre disposition un coffre-fort pour y déposer vos objets personnels. Néanmoins, vous pouvez garder avec vous argent, titres, valeurs, bijoux que vous possédez. L'établissement ne pourra être rendu responsable des pertes et vols.

La personne de confiance

Article L.311-5-1 du CASF.

Vous pouvez désigner par écrit une personne de votre entourage pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre lors d'une éventuelle hospitalisation. Cette personne, que l'établissement considérera comme votre « personne de confiance », sera consultée et, si vous le souhaitez, vous accompagnera dans vos démarches et assistera aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions. La personne de confiance peut vous accompagner, à votre demande, lors de la consultation de votre dossier médical mais n'a pas de droit d'accès direct à votre dossier. Les dispositions relatives à la désignation de la personne de confiance ne s'appliquent pas lorsqu'une mesure de tutelle est ordonnée. Dans ce cas, les informations ne sont délivrées qu'aux représentants légaux. Cette désignation est faite par écrit et est révocable à tout moment.

Les directives anticipées

Article L.1111-11 du code de la santé publique.

Nous recommandons à toute personne majeure de rédiger ses directives anticipées pour le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté.

Ces directives anticipées indiquent les souhaits de la personne relatifs à sa fin de vie concernant les conditions de la limitation ou l'arrêt de traitement. Elles sont révocables à tout moment. Pour ce faire, la psychologue se tient disponible afin de vous apporter toute l'aide nécessaire à la rédaction de ce document.

La Bienveillance

Un groupe de réflexion éthique a été mis en place suite à la formation d'une partie de l'équipe pluridisciplinaire en ce sens. Ainsi, une fois par mois, une réunion est organisée autour d'un thème de réflexion ciblé afin de répondre au mieux aux questionnements rencontrés, tout en mettant au cœur de ce temps les valeurs que sont : la bienveillance, l'éthique, le respect de la dignité, l'intégrité de chacun ainsi que l'adaptabilité de nos morales aux besoins des résidents.

De sorte à traiter au plus près des problématiques, une boîte à idées est disponible à l'accueil afin que chacun puisse s'exprimer librement et anonymement des sujets à traiter.

Dans cette lignée s'inscrit notre accompagnement personnalisé, qui s'engage à mettre

Le projet d'accompagnement personnalisé :

Dans le cadre de l'intervention du psychologue, des référents sont mis en place au sein de l'établissement. Ainsi, chaque résident possède à ce jour un « référent » qui aura un rôle de médiateur dans différents domaines. C'est l'interlocuteur favorisé du résident pour qui une attention toute particulière sera apportée (récolte approfondie des éléments de vie en lien avec son passé). Ainsi, cela permet la mise en place des « Projets d'Accompagnement Personnalisé ». Le référent envisage en lien avec la psychologue des suggestions d'accompagnement tout particulièrement adapté au mieux-être du résident concerné, ce qui permet une prise en soin d'autant plus renforcée.

La collecte et traitement des données personnelles

L'établissement sera amené, lors de l'admission du résident puis tout au long de son séjour, à collecter et à traiter des données à caractère personnel le concernant.

La mise en œuvre de ces traitements interviendra dans le respect des dispositions du règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n°78-17 u 6 janvier 1978 (dite « informatique et libertés ») modifiée.

Ces traitements ont pour objectif l'accueil et l'hébergement du résident, sa prise en charge administrative ainsi que la dispense des soins médicaux qui lui sont nécessaires. Ne sont traitées que les données strictement nécessaires à ces objectifs.

Le résident est informé que la fourniture des différentes données administratives le concernant revêt un caractère réglementaire au regard des autorités de santé et de la sécurité sociale. Leur fourniture est par conséquent obligatoire.

Nota bene : la charte des droits et libertés des personnes accueillies ainsi que le règlement de fonctionnement sont joints à ce livret d'accueil.